PLAN STRATÉGIQUE

2011
2014

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

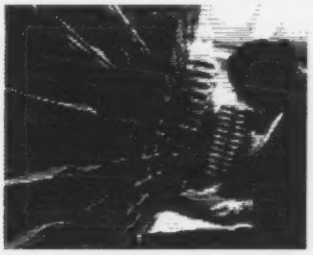

Québec

PLAN STRATÉGIQUE

2011
2014

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

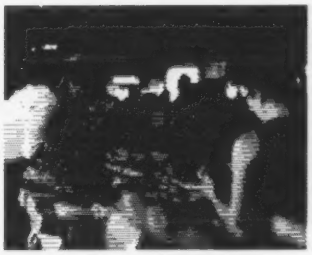

MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec une grande fierté que je dépose, à l'Assemblée nationale du Québec, le Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Ce plan stratégique s'inscrit dans le virage proposé par le livre vert pour une politique bioalimentaire intitulé « Donner le goût du Québec » que j'ai déposé le 7 juin 2011. Ce livre vert est un document d'orientation, une proposition du gouvernement soumise à l'examen de l'Assemblée nationale. Il fait suite au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et aux forums québécois sur les pêches et l'aquaculture commerciales.

Le Plan stratégique 2011-2014 permettra de guider les interventions du Ministère durant les trois prochaines années. Ainsi, l'organisation pourra, d'ores et déjà, se mettre en route vers la première politique bioalimentaire québécoise, tout en prenant en considération les grandes priorités du gouvernement.

Pour y parvenir, la mission et la vision organisationnelle ont été actualisées pour amorcer le virage proposé. De plus, la priorité a été accordée à quatre enjeux ministériels, à savoir : des aliments du Québec au goût des consommateurs, une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère, un développement en harmonie avec les attentes de la société et une organisation performante. Ces enjeux constitueront les assises des orientations et des objectifs de l'intervention du Ministère au cours de cette période triennale. Avec ce plan stratégique, le Ministère va poursuivre ses efforts vers une organisation moderne appartenant à une fonction publique tournée vers la satisfaction des citoyens.

À l'instar du livre vert, ce plan stratégique marque un virage majeur par rapport au passé, un changement de culture.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Pierre Corbeil

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3037
Télécopieur : 418 380-2142
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination
Direction de la planification et des priorités stratégiques

Photographies
Étienne Boucher, Marc Lajoie et Julie Vézina,
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Conception graphique
Dièse, solutions visuelles et design

Édition
Direction des communications, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-63156-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-63157-6 (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro100,
Contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation

100 %
BIO GAZ

TABLE DES MATIÈRES

05
PRÉAMBULE

06
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE
Clientèle
Champs d'activité

07
MISSION ET VISION DU MINISTÈRE
Mission
Vision

08
CONTEXTE
Importance du secteur bioalimentaire
Contexte sectoriel
Contexte gouvernemental
Contexte ministériel
Enjeux du Plan stratégique 2011-2014

10
PREMIER ENJEU :
Des aliments du Québec au goût des consommateurs

14
DEUXIÈME ENJEU :
Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère

18
TROISIÈME ENJEU :
Un développement en harmonie avec les attentes de la société

22
QUATRIÈME ENJEU :
Une organisation performante

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

PRÉAMBULE

Avec ce plan stratégique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) renouvelle son engagement envers l'Assemblée nationale à mener à bien sa mission. Il confirme également son soutien aux grandes orientations gouvernementales.

La présente planification stratégique contient les éléments prescrits par la Loi sur l'administration publique et vise à exprimer la vision organisationnelle du Ministère pour les trois prochaines années ainsi qu'à déterminer les orientations qui en découlent. Elle permet d'encadrer le suivi des interventions sur la base des résultats recherchés et dans la livraison des services destinés à la population, aux entreprises et aux acteurs du secteur bioalimentaire, et ce, dans le respect des principes de transparence et de développement durable.

Les 16 principes définis dans la Loi sur le développement durable ont été pris en compte dans l'élaboration du plan stratégique. Ce plan couvre l'ensemble de ces principes dont certains de façon plus marquée, tels l'efficacité économique, l'accès au savoir, la participation et l'engagement, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

Dans un premier temps, le document présente le Ministère, sa mission et sa vision organisationnelle et explique le contexte dans lequel s'inscrit son plan stratégique. Ce dernier identifie quatre grands enjeux organisationnels pour lesquels des orientations stratégiques ont été définies. Chacune de ces orientations s'articule autour d'axes d'intervention, d'objectifs de résultats, d'indicateurs et de cibles à atteindre afin de guider l'intervention du Ministère et d'en rendre compte dans les rapports annuels de gestion des trois prochaines années.

Enfin, ce document sera un outil de mobilisation pour tout le personnel du MAPAQ. Il contribuera à mieux canaliser les efforts en vue de relever les défis actuels et futurs du Ministère, du gouvernement et du secteur bioalimentaire.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au MAPAQ. Ce secteur regroupe les activités économiques suivantes : la production agricole ; la pêche et l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ; la transformation des aliments et des boissons ; la commercialisation des aliments (distribution en gros et au détail) et le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, aussi connu sous le nom de réseau « HRI ». Le Ministère est aussi responsable de contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire.

Le Ministère compte sur le savoir-faire et la connaissance de quelque 1 800 employés qui proviennent de disciplines variées. Ceux-ci travaillent en majorité en dehors des grands centres urbains et dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec.

Clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- Consommateurs ;
- Producteurs agricoles ;
- Pêcheurs et aquaculteurs ;
- Transformateurs alimentaires ;
- Distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation ;
- Restaurateurs et manipulateurs d'aliments ;
- Fournisseurs de services à la production ;
- Étudiants du domaine bioalimentaire.

Champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur bioalimentaire. Son intervention peut prendre l'une des trois formes suivantes :

Soutien professionnel :

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire,
- Appui des agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire,
- Transfert technologique et aide à l'innovation,
- Formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire,
- Soutien au développement des marchés internes et externes,
- Soutien à la coordination verticale entre les maillons de la chaîne du secteur bioalimentaire,
- Promotion de la sécurité des aliments et veille en santé publique et animale,
- Veille économique et commerciale,
- Relations fédérales-provinciales et commerciales ;

Encadrement réglementaire :

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires,
- Gestion des permis alloués aux établissements alimentaires et aquacoles,
- Mise en œuvre de la traçabilité des animaux et des aliments,
- Protection phytosanitaire des cultures, santé et bien-être des animaux,
- Protection des appellations réservées et des termes valorisants,
- Enregistrement des entreprises agricoles,
- Orientation des lois, dont celle sur la protection du territoire et des activités agricoles et celle sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ;

Appui financier :

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de la pêche et de la transformation alimentaire,
- Aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité,
- Aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement,
- Soutien à la relève,
- Appui à la recherche et à l'innovation,
- Aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional,
- Appui au développement des marchés,
- Soutien à la promotion des produits québécois,
- Aide à l'amélioration de la santé animale,
- Soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments,
- Crédit de taxes foncières agricoles.

MISSION ET VISION DU MINISTÈRE

Parallèlement aux travaux ayant conduit à l'élaboration du livre vert pour une politique bioalimentaire, le Ministère a actualisé sa mission et sa vision organisationnelle dans le cadre de la définition de son plan stratégique. Celles-ci serviront d'assises à la mise en œuvre des orientations du Plan stratégique 2011-2014.

Mission

Pour que le Ministère exerce son rôle et remplisse ses engagements gouvernementaux envers la population et le secteur bioalimentaire, la mission qui lui a été confiée est définie dans les termes suivants :

« Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise ».

Cette mission traduit l'engagement ferme du Ministère en faveur d'une offre de produits alimentaires québécois, reconnus ici comme ailleurs pour leur qualité. En mettant à l'avant-plan le produit alimentaire, elle reconnaît également la satisfaction du consommateur comme le principal levier de développement du secteur.

Le secteur bioalimentaire contribue grandement à l'économie québécoise et à la vitalité des régions. En visant l'essor de ce secteur, la mission du Ministère confirme le rôle de celui-ci dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.

La mission s'inscrit également dans une perspective de développement durable puisqu'elle répond à la fois aux enjeux économiques du secteur et aux attentes de la société québécoise à l'égard notamment de la santé, de la protection de l'environnement, des rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire et du développement des régions. La recherche continuelle d'un tel équilibre contribue au mieux-être individuel et collectif de la population québécoise.

Vision

Pour appuyer sa mission, le Ministère a formulé un nouvel énoncé de vision qui guidera son action et mobilisera son personnel au cours des prochaines années. Cet énoncé se lit comme suit :

« Une équipe reconnue pour son expertise ainsi que pour son apport stratégique et mobilisateur au développement du secteur bioalimentaire, au bénéfice de la vitalité des régions du Québec ».

L'organisation du Ministère, c'est avant tout une équipe dont tous les membres poursuivent les mêmes objectifs, à savoir ceux du plan stratégique qui permettent à l'organisation de passer en mode « développement » et de favoriser la création de richesse pour la société québécoise. C'est grâce à l'expertise de son personnel que le Ministère peut réaliser des interventions efficaces et pertinentes auprès des consommateurs, des différents partenaires du secteur bioalimentaire, des autres ministères et des organismes.

L'équipe du Ministère se positionne pour fournir un apport stratégique au développement du secteur sur la base d'une intervention structurante, au bénéfice de la vitalité des régions du Québec. Ainsi, le Ministère compte exercer un rôle mobilisateur auprès de l'industrie bioalimentaire et travailler en concertation et en partenariat avec tous les intervenants du milieu. Cette collaboration est essentielle pour maximiser les retombées de tous ces efforts.

CONTEXTE

Importance du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire a une importance stratégique dans la société québécoise en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation et de la santé des Québécois, de son apport au développement économique du Québec et de ses régions ainsi que de sa contribution à la protection et à la mise en valeur des ressources du territoire.

Se nourrir fait partie des besoins fondamentaux de chaque personne. Répété tous les jours, le geste alimentaire est de première importance, et le secteur bioalimentaire fournit au quotidien des aliments qui contribuent à la santé et au mieux-être des personnes.

Le secteur bioalimentaire représente un apport économique notable pour le développement du Québec avec près de 7 % du produit intérieur brut. Il procure de l'emploi à plus de 475 000 personnes, ce qui équivaut à 12 % de l'emploi total au Québec. Aussi, dans 14 des 17 régions administratives du Québec, ce secteur fournit au moins 10 % des emplois et contribue ainsi à la vitalité économique et sociale de plusieurs régions.

Les caractéristiques intrinsèques du secteur bioalimentaire en font également un acteur important dans l'occupation dynamique du territoire et la qualité de l'environnement. En effet, le territoire agricole et le milieu marin sont des ressources à préserver et à mettre en valeur, autant pour la pérennité du secteur bioalimentaire que pour le développement du Québec et des régions.

Contexte sectoriel

Le secteur bioalimentaire est en pleine mouvance. De nombreux enjeux marqueront son développement au cours des prochaines années et poseront leur lot de défis. Il est impératif de faire en sorte que ce secteur soit pleinement en mesure de tirer profit des occasions d'affaires qu'offrent ces enjeux.

Parmi les enjeux auxquels fait face le secteur, il importe de cerner ceux qui sont les plus déterminants et les plus susceptibles d'influencer son avenir, notamment :

- La diversification de la demande et les exigences du consommateur ;
- La mondialisation et le défi de la compétitivité ;
- Les progrès de la science et de l'innovation ;
- Les habitudes alimentaires et leurs conséquences sur la santé ;
- Les changements démographiques ;
- La capacité d'attirer la main-d'œuvre ;
- Les valeurs environnementales et le développement durable ;
- La vitalité du milieu rural.

Contexte gouvernemental

Le Ministère se fait un devoir de travailler en cohérence avec l'ensemble des ministères et de soutenir les priorités gouvernementales. Parmi ces priorités, les plus déterminantes pour l'intervention ministérielle sont les suivantes :

- La collaboration et l'arrimage aux grandes politiques gouvernementales, dont celles sur l'économie et l'innovation, sur l'emploi et la formation, sur l'environnement et les changements climatiques, sur l'occupation dynamique du territoire et la ruralité, sur la santé et la nutrition, ainsi que le Plan Nord ;
- L'application de la Loi sur le développement durable ;
- La poursuite des objectifs d'allégement réglementaire et administratif ;
- Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 ;
- La modernisation de l'État et le renouvellement de l'effectif ;
- La saine gestion des fonds publics dans le cadre de l'application de la Loi sur l'administration publique.

Contexte ministériel

Au cours des trois dernières années, le Ministère a adopté plus d'une quarantaine de priorités de travail dont un bon nombre se poursuivront au cours du prochain cycle triennal.

Parmi ces priorités, mentionnons :

- Les mesures pour la période 2008-2013 qui ont été adoptées dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), notamment les programmes pour la diversification et les circuits courts en région, la multifonctionnalité de l'agriculture, la relève agricole, l'agroenvironnement, la transformation alimentaire, le développement des marchés, la recherche et l'innovation et l'appui à des secteurs en développement, dont le secteur biologique ;
- Les mesures pour la période 2008-2013 qui ont été adoptées pour appuyer le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment les efforts de consolidation de la recherche et de l'innovation par la création du centre Merinov et la mise en place de programmes pour soutenir la compétitivité des entreprises et la restructuration du secteur de la capture ;
- La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles 2010-2015, qui a été adoptée dans la foulée du plan de redressement de La Financière agricole du Québec sur la gestion des risques agricoles ;
- La poursuite de l'entente fédérale-provinciale *Cultivons l'avenir* 2008-2013 sur le développement agricole et agroalimentaire, et son renouvellement pour 2013-2018.

Enjeux du Plan stratégique 2011-2014

Le Plan stratégique 2011-2014, que l'on pourrait qualifier de « soutien à la transition », s'inscrit dans un contexte particulier. Tout d'abord, il permet au Ministère de tourner la page sur le précédent plan stratégique qui était en vigueur depuis 2005. Ensuite, le Ministère intègre maintenant dans sa planification stratégique les priorités de travail qu'il doit poursuivre et qui découlent de la CAAAQ et du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Enfin, ses objectifs stratégiques sont orientés en fonction de la future politique bioalimentaire québécoise.

C'est donc dans ce contexte que le Ministère présente son Plan stratégique 2011-2014, qui est basé sur quatre grands enjeux ministériels :

1. Des aliments du Québec au goût des consommateurs ;
2. Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère ;
3. Un développement en harmonie avec les attentes de la société ;
4. Une organisation performante.

PREMIER ENJEU

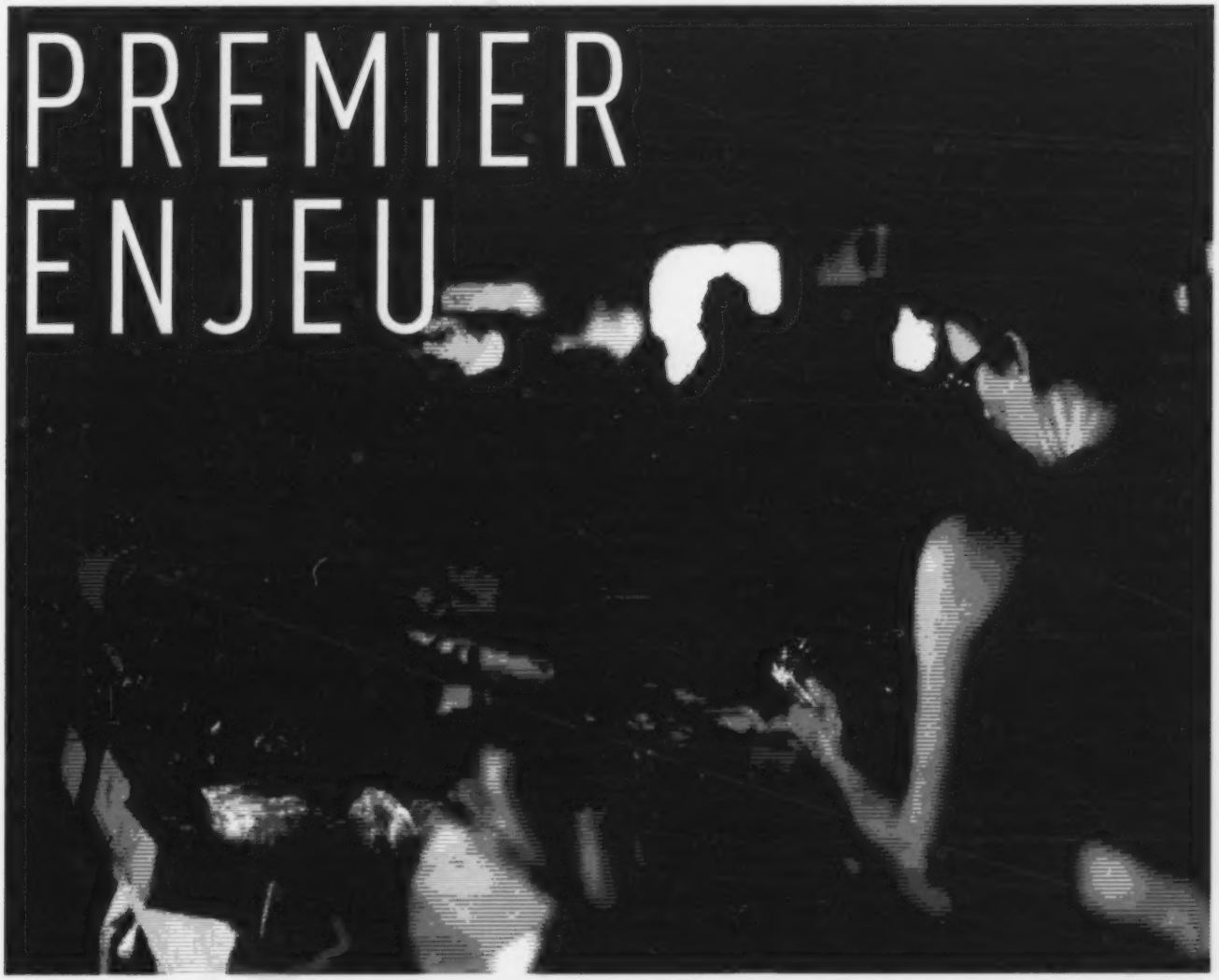

Des aliments du Québec au goût des consommateurs

La population est de plus en plus sensibilisée aux avantages et aux bienfaits d'une alimentation variée, composée de produits de qualité, salubres et nutritifs. L'alimentation se rattache aussi au plaisir individuel, à la joie de vivre en collectivité et est en quelque sorte l'expression d'un mode de vie et d'un héritage culturel contribuant à la qualité de vie.

Dans une société de plus en plus mondialisée et en changement perpétuel, les qualités exclusives d'un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée. Les entreprises bioalimentaires québécoises sont en mesure de se distinguer notamment lorsqu'elles répondent aux normes les plus élevées en matière de salubrité des aliments. Il en est de même pour les attributs liés aux saveurs, aux savoir-faire, aux modes de production ou à la provenance géographique.

Dans cette optique, il importe que les produits québécois acquièrent une notoriété partout où les entreprises d'ici sont présentes sur les marchés. Les consommateurs doivent être capables de les identifier par rapport à l'offre alimentaire qui provient de l'extérieur du Québec et, ensuite, d'être en mesure d'associer à ces produits des caractéristiques distinctives qui répondent à leurs exigences et à leurs préférences.

En somme, pour se tailler une place sur les marchés, l'offre de produits alimentaires québécois doit se distinguer. Cette distinction peut reposer sur la grande qualité des produits, leur sécurité, leur apport nutritif ou d'autres traits particuliers qui répondent aux valeurs et aux goûts diversifiés des consommateurs d'aujourd'hui.

ORIENTATION
DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

AXE 1 – L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

Le défi pour l'industrie

Depuis un certain nombre d'années, on observe qu'au moment de choisir un produit le consommateur d'ici ou d'ailleurs cherche de plus en plus à en connaître la provenance. Dans ce contexte, l'identification des produits alimentaires du Québec revêt une importance cruciale.

Les entrepreneurs et les entreprises québécoises produisent des aliments de grande qualité qui se confondent avec les produits provenant d'ailleurs. La qualité des produits québécois est souvent méconnue et leurs caractéristiques distinctives sont peu mises en valeur sur les marchés. Le terroir d'origine, la salubrité, le savoir-faire, l'apport nutritionnel ou un mode de production respectueux de l'environnement constituent des caractères distinctifs sur lesquels les entreprises ont avantage à miser dans le développement de leurs produits.

Le défi pour le Ministère

L'engagement du Ministère à mettre en valeur les produits alimentaires québécois et leurs attributs particuliers est ferme. Le Ministère est résolu à renforcer les outils existants, dont les logos « Aliments du Québec » et ses déclinaisons.

De même, il soutiendra les initiatives des entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. L'écocertification des produits marins ou la mise en valeur des qualités nutritives des aliments font partie des initiatives à encourager. De même, le Ministère poursuivra ses actions qui permettent aux entreprises bioalimentaires d'utiliser une appellation ou un terme valorisant pour leurs produits afin de faire valoir leur origine ou leur mode de production.

Le Ministère souhaite fermement que les consommateurs d'ici et d'ailleurs puissent reconnaître les produits alimentaires fabriqués au Québec et qu'ils aient un préjugé favorable à leur égard.

Objectifs	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Faciliter l'identification de l'offre québécoise par le consommateur	▶ Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec ▷ Annuellement, au moins 60 % des consommateurs québécois sondés
Appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives	▶ Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives ▷ Plus de 60 projets

AXE 2 – UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

Le défi pour l'industrie

L'implantation de systèmes visant à assurer la salubrité alimentaire permet de réduire les risques et de produire des aliments de qualité tout en rassurant les consommateurs sur la sécurité des produits alimentaires pour leur santé. Durant la dernière décennie, certains événements à l'échelle internationale ou locale dans le secteur alimentaire ont mis en évidence la nécessité de renforcer les systèmes de salubrité des aliments. De plus, avec la mondialisation et l'ouverture des marchés, la sécurité des aliments est devenue une condition incontournable d'accès aux marchés.

La responsabilité quant à la salubrité et à l'innocuité des aliments incombe à tous les maillons de la filière bioalimentaire. Elle concerne au premier chef les entreprises, quelle que soit leur place le long de la chaîne alimentaire ou leur taille, puisqu'il en va de leur réputation et de la confiance des consommateurs à l'endroit de leurs produits. Évidemment, cela met en exergue toute l'importance pour les entreprises d'accorder une place prépondérante au contrôle ou à la gestion de la qualité. Il en va de même de la santé et du bien-être animal, qui occupent une place de plus en plus grande dans les attentes et préoccupations des consommateurs.

Le défi pour le Ministère

Toute la dimension de la sécurité des aliments est évidemment d'une importance capitale pour le Ministère. Il s'agit d'une question de santé publique qui concerne tous les produits offerts sur le territoire québécois et le Ministère continuera de remplir son rôle à cet égard, dans le plus grand intérêt de la population. En outre, les interventions du Ministère doivent soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour maintenir un haut niveau de sécurité des aliments.

Le Ministère encouragera les entreprises à adopter de bonnes pratiques afin de maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. La poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments, la mise en œuvre de la récente Stratégie de santé animale et du bien-être des animaux, l'évaluation de l'affichage public des résultats d'inspection et la simplification administrative du régime de permis en alimentation feront partie des moyens déployés. Le suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments fera également l'objet d'une attention particulière. Les programmes de soutien favoriseront l'adoption, par les entreprises de transformation alimentaire, de meilleurs systèmes de contrôle de la qualité.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments	▶ Taux de mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action en vue de l'adoption de bonnes pratiques dans les domaines suivants : ▷ Maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire (100 % des activités prévues) ▷ Santé et bien-être des animaux (100 % des activités prévues) ▷ Affichage public des résultats d'inspection (100 % des activités prévues) ▶ Taux de réalisation des actions prévues ▷ Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation (100 % des actions prévues) ▷ Travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs (100 % des actions prévues) ▶ Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques ▷ 50 % des aliments ciblés ▶ Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité ▷ Plus de 200 entreprises

AXE 3 – LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Le défi pour l'industrie

La grande distribution et les services alimentaires constituent des débouchés majeurs pour bon nombre d'entreprises, alors que la concurrence et les exigences sont de plus en plus élevées pour accéder aux tablettes. En outre, la segmentation des marchés prend de l'ampleur, avec une offre de produits plus variée et de nouveaux modes de mise en marché qui gagnent en popularité. Les marchés publics, l'achat direct à la ferme, les circuits agrotouristiques et les cartes de restaurants constituent une vitrine de choix pour les produits du Québec.

Par ailleurs, quelque 55 % des ventes de produits bioalimentaires québécois se font sur les marchés hors Québec. Ces marchés sont de première importance pour de nombreuses entreprises puisqu'ils leur offrent des occasions de poursuivre leur croissance ou de développer des créneaux particuliers.

Pour que les entreprises bioalimentaires continuent à tirer leur épingle du jeu sur les marchés, elles doivent multiplier les initiatives visant à mieux répondre aux exigences des divers réseaux de vente et à augmenter la visibilité des produits québécois.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère poursuivra ses efforts pour améliorer l'accès des produits québécois aux marchés d'ici et d'ailleurs et pour en faire la promotion auprès des consommateurs. La mise en valeur des produits du Québec dans les établissements alimentaires ou le renforcement de leur image de marque sur les marchés extérieurs seront autant d'avenues privilégiées.

Le Ministère continuera aussi à déployer des efforts pour améliorer l'accès des produits québécois au marché intérieur et pour en faire la promotion en s'appuyant sur la notoriété d'« Aliments du Québec ». Il misera notamment sur l'établissement de partenariats, sur une base autant régionale que sectorielle, avec les divers maillons de la filière bioalimentaire pour mener à bien des initiatives visant à mettre en valeur les aliments du Québec. Des projets ayant pour but de faciliter l'accès des aliments du Québec aux réseaux de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions seront élaborés.

Le Ministère appuiera aussi les activités de prospection et de développement des marchés extérieurs. Il aidera notamment les entreprises québécoises exportatrices ou celles qui veulent accéder aux marchés d'exportation à tisser des liens d'affaires avec des acheteurs étrangers et à mettre en œuvre leur propre stratégie d'exportation.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Contribuer à l'accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés	▶ Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur ▷ Plus de 25 activités ▶ Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations ▷ Plus de 300 participations par année

DEUXIÈME ENJEU

Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère

Une économie forte et stable favorise le développement et la création de richesse. Pour prospérer, l'économie québécoise a besoin de la participation de toutes ses industries, dont l'industrie bioalimentaire qui a la particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec.

Avec l'ouverture des marchés et la mondialisation du commerce, des défis immenses se posent. Tous les jours, les entreprises bioalimentaires doivent se démarquer de leurs concurrents et offrir aux consommateurs d'ici et d'ailleurs des produits ayant le meilleur rapport qualité-prix. Elles doivent faire preuve d'une excellente capacité de gestion, d'innovation et d'investissement pour réduire leurs coûts et offrir des produits adaptés aux besoins du marché. Tout ce processus s'appuie notamment sur un capital humain qui devient plus rare avec les défis démographiques du Québec. De plus, l'attrait qu'éprouvent les générations montantes pour faire carrière dans le secteur bioalimentaire est intimement lié à l'image positive qu'elles ont de cette industrie.

Le succès de cette démarche ne repose pas uniquement sur la performance individuelle des entreprises. Il est aussi le fruit d'une dynamique de développement qui fait appel à la performance de chacun des maillons des filières sectorielles de l'industrie bioalimentaire, de la terre ou de la mer jusqu'à la table du consommateur. En fait, la capacité concurrentielle d'une filière sectorielle est aussi forte que celle de ses maillons les plus faibles que ce soit en production, en transformation ou en distribution. De même, la diversification de l'offre de produits alimentaires constitue un atout pour mettre en valeur le potentiel bioalimentaire des régions et tirer profit de la créativité des entrepreneurs bioalimentaires.

En somme, pour contribuer à une économie prospère, les entreprises et les différentes filières qui composent l'industrie bioalimentaire doivent renforcer leur capacité concurrentielle.

ORIENTATION
RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

AXE 1 – DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

Le défi pour l'industrie

Pour s'adapter à un contexte d'affaires plus exigeant, faire face à une vive concurrence et concevoir des produits et des procédés innovateurs, il est indispensable de miser sur des entreprises rentables et efficaces. Ce défi touche autant les entreprises agricoles que les entreprises de pêche et de transformation alimentaire, quelle que soit leur taille. Celles-ci devront posséder une excellente capacité de gestion et adopter les pratiques et les technologies utilisées par les meilleurs. Globalement, elles devront prendre les moyens pour améliorer leur productivité. Toutefois, la situation de chaque entreprise est unique et varie selon son secteur de production, sa localisation sur le territoire, sa taille, son historique, etc. Ainsi, afin de mettre en place les meilleurs moyens pour s'améliorer, chaque gestionnaire doit être en mesure de connaître les forces et les faiblesses de son entreprise au moyen d'un diagnostic approprié à sa situation.

Pour bâtir l'avenir du secteur bioalimentaire sur des bases solides, les entreprises doivent pouvoir aussi compter sur l'entrée de personnes formées et compétentes pour être à même de relever le défi de la compétitivité. La plus grande richesse des entreprises québécoises est leur capital humain. C'est cet avantage qui leur permet d'innover et de se démarquer par rapport à la concurrence. Il conditionne aussi la capacité des entreprises à intégrer les nouvelles technologies, à faire une lecture adéquate de l'environnement d'affaires et à prendre les bonnes décisions. L'essor d'une culture entrepreneuriale forte sera encore plus déterminant pour le succès de la nouvelle génération de chefs d'entreprises bioalimentaires.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère accompagnera les entreprises qui choisissent d'améliorer leur rentabilité et leur productivité et il contribuera à favoriser la mise en place de conditions d'affaires propices à la réalisation de leurs projets.

Il soutiendra les entreprises bioalimentaires qui souhaitent améliorer leur situation financière en leur proposant des interventions ciblées. La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est née de cette volonté d'accompagnement, entreprise par entreprise, avec l'objectif d'accroître leur rentabilité en fonction de leurs besoins particuliers. De même, les efforts de restructuration du secteur de la capture permettront d'augmenter la rentabilité des entreprises de pêche. Les entreprises de transformation alimentaire pourront, quant à elles, bénéficier d'un soutien pour améliorer leur productivité.

Par ailleurs, le Ministère accentuera ses interventions pour améliorer l'offre de main-d'œuvre qualifiée aux entreprises bioalimentaires. Ainsi, des efforts seront déployés pour renforcer les compétences en gestion des chefs d'entreprises, favoriser le développement d'un esprit entrepreneurial chez la relève et accroître la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, notamment grâce à la contribution de l'Institut de technologie agroalimentaire.

Objectifs	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité	▶ Nombre d'entreprises accompagnées ou de projets soutenus ▷ Entreprises agricoles (1 500 entreprises) ▷ Entreprises de pêche et entreprises maricoles (40 entreprises) ▷ Projets d'entreprises en transformation alimentaire (250 projets)
Favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises	▶ Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire ▷ 450 projets ▶ Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire ▷ 100 % des activités prévues ▶ Demandes d'admission à l'Institut de technologie agroalimentaire ▷ Hausse de 15 % des demandes, soit 1 000 nouvelles demandes ▶ Pourcentage des étudiants inscrits à l'Institut de technologie agroalimentaire ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans ▷ Au moins 65 % des étudiants inscrits ▶ Nombre d'inscriptions en formation continue à l'Institut de technologie agroalimentaire ▷ Hausse de 15 % des inscriptions, soit 4 500 nouvelles inscriptions

AXE 2 – UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

Le défi pour l'industrie

L'industrie bioalimentaire est constituée de filières sectorielles où des producteurs, des pêcheurs, des transformateurs et des distributeurs sont en relation d'affaires pour mettre sur le marché un produit qui leur est propre.

Une filière compétitive doit pouvoir saisir les occasions d'affaires qui se présentent à elle et s'adapter aux attentes de celui qui achète les produits, soit le consommateur. Pour ce faire, la filière doit réagir rapidement aux signaux des marchés, être capable d'innover et être en mesure de développer des partenariats en fonction de chaînes de valeur. Cette réussite dépend à la fois de la bonne performance de chacune des entreprises de la filière et de la capacité des acteurs d'une même filière à se concerter et à collaborer en vue d'atteindre un objectif commun : répondre aux besoins des consommateurs.

Le défi de l'industrie est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires où il existe une plus grande complicité entre tous les maillons.

De plus, parce qu'elle se situe à la base de tout le processus conduisant à l'élaboration de produits nouveaux ou de procédés plus productifs, l'innovation est la clé de voûte pour assurer l'avenir du secteur bioalimentaire. Elle est un ingrédient essentiel à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des filières de production et elle leur donne une longueur d'avance sur les concurrents.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère aidera l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice qui appuie l'amélioration de la compétitivité des filières. Il aidera également l'industrie à répondre de manière coordonnée aux besoins des marchés et maintiendra son appui à la gestion de l'offre.

Le Ministère mettra ses connaissances sectorielles et ses capacités d'analyses multidisciplinaires au service de l'industrie bioalimentaire afin d'élaborer une vision de développement partagée par les décideurs d'un même secteur. Il facilitera aussi la mise en œuvre de projets concrets issus d'un plan sectoriel de développement. Il soutiendra de même l'établissement de partenariats d'affaires sur la base de chaînes de valeur et veillera à ce que l'encadrement législatif du secteur, notamment en matière de mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, favorise un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire.

Finalement, le Ministère continuera à soutenir le processus d'innovation dans le secteur bioalimentaire. Ainsi, le transfert technologique fera l'objet d'efforts particuliers, notamment pour renforcer le maillage entre les entreprises bioalimentaires et les établissements de recherche et d'innovation. Le Ministère stimulera également l'innovation en investissant dans la recherche, le développement technologique et la commercialisation des innovations dans les domaines de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture commerciale.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice	▶ Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires ▷ Au moins 10 secteurs ▶ Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ▷ 100 % des activités prévues ▶ Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire ▷ Plus de 80 activités

AXE 3 – UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

Le défi pour l'industrie

Les consommateurs sont constamment à la recherche d'aliments qui répondent le mieux à leurs besoins. Ils demandent davantage de produits diversifiés et différenciés en fonction de leurs exigences, grandement influencées par leur mode de vie et qui évoluent sans cesse. Par ailleurs, de nouvelles possibilités de développement surgissent pour la mise en valeur de terres agricoles actuellement sous-exploitées, l'utilisation de sous-produits de l'agriculture et de la pêche ou l'expansion de productions dans des secteurs non traditionnels. La diversification du secteur contribue ainsi à la mise en valeur des ressources disponibles. Il s'agit donc d'un levier efficace favorisant la création de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Cette diversification peut aussi se faire par le développement de nouveaux secteurs ou l'expansion de certains domaines de production qui offrent un potentiel intéressant. Au cours des dernières années, l'industrie bioalimentaire québécoise a connu du succès avec le développement des boissons alcooliques artisanales, la production de canneberges ou la fabrication de fromages de spécialité. Le secteur biologique a, pour sa part, fait beaucoup de progrès au cours des dix dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire étant donné que la majorité des produits biologiques vendus sur le marché québécois proviennent de l'extérieur du Québec. Des produits non alimentaires issus de l'agriculture peuvent aussi contribuer à la diversification de l'offre tels que les produits de l'horticulture ornementale ou les bioproduits.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère favorisera la diversification de l'offre de produits alimentaires qui mettent en valeur le potentiel bioalimentaire des territoires et qui tirent profit de la créativité du milieu régional et de ses entrepreneurs bioalimentaires. Il y a là des occasions à saisir pour diversifier la production des entreprises existantes ou pour soutenir l'établissement de nouvelles entreprises rentables.

Par ses programmes, le Ministère appuiera les projets visant la diversification de productions et de produits ainsi que le développement des circuits courts de commercialisation. De même, l'appui aux initiatives collectives de commercialisation permettra de renforcer les partenariats régionaux et de contribuer au rapprochement des entreprises bioalimentaires avec les consommateurs et les citoyens.

Par ailleurs, le Ministère continuera de reconnaître le potentiel du secteur biologique pour le développement de l'industrie bioalimentaire et celui des régions. Il poursuivra donc ses efforts dans ce secteur afin d'accroître le nombre d'entreprises qui offrent des produits biologiques. Il en va de même pour les produits non alimentaires tels que ceux de l'horticulture ornementale.

Enfin, le Ministère s'associera avec le milieu régional pour réaliser des initiatives qui contribueront au développement de son potentiel bioalimentaire en fonction des occasions qui se présenteront. Parmi ces occasions, le Plan Nord a permis au gouvernement d'établir des priorités d'action contribuant à mettre en valeur le potentiel de production bioalimentaire du Québec nordique.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional	▶ Nombre de projets soutenus ou d'entreprises additionnelles ▷ Projets de diversification de productions et de produits, et projets de circuits courts de commercialisation (200 projets) ▷ Entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques (240 entreprises) ▶ Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord ▷ Cinq réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre

TROISIÈME ENJEU

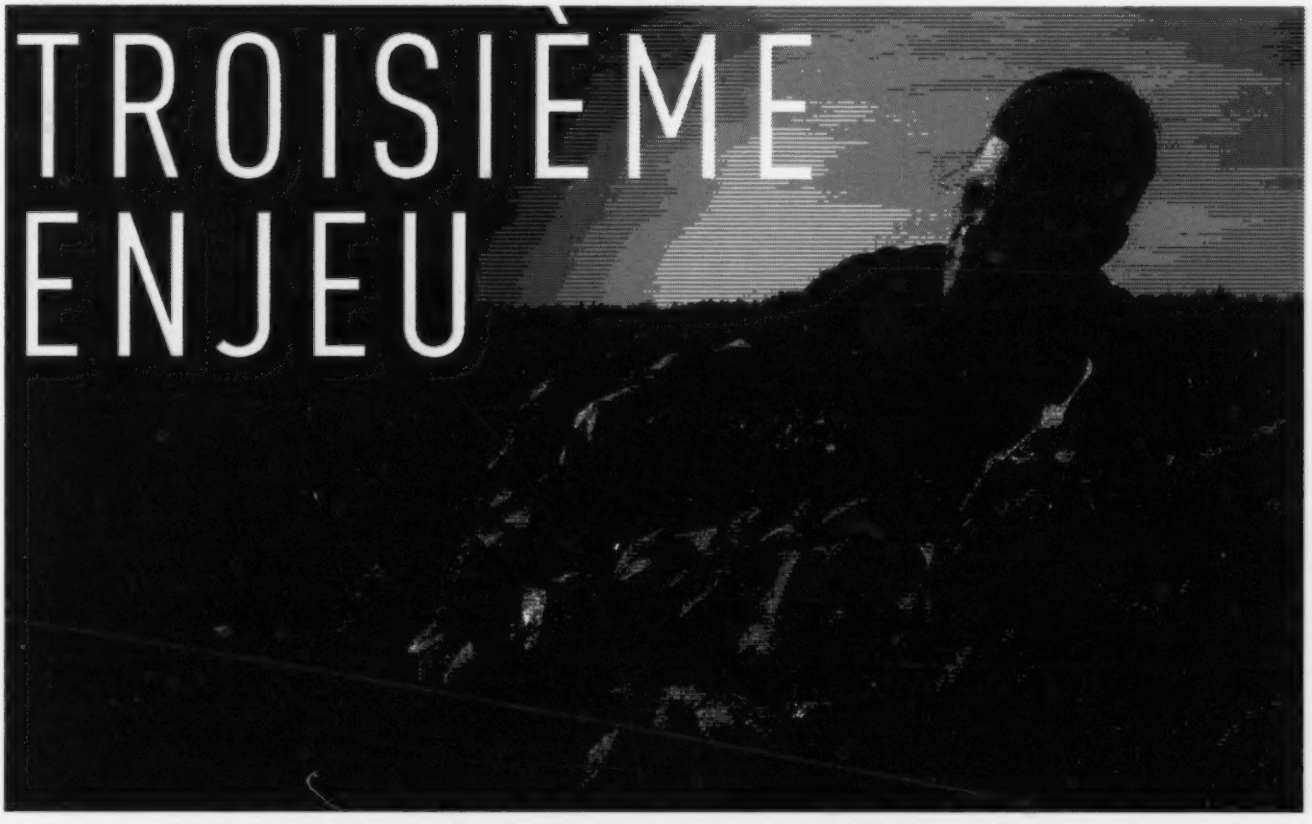

Un développement en harmonie avec les attentes de la société

Le secteur bioalimentaire a un rôle de premier plan à jouer dans la protection de l'environnement et la mise en valeur du territoire, puisque sa pérennité est largement tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol. La population juge sévèrement les défaillances dans ces domaines, au point que l'acceptabilité sociale des activités bioalimentaires, particulièrement celle des activités agricoles, est compromise. Des sondages indiquent d'ailleurs que la majorité des Québécois se dit préoccupée par l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

Le respect de l'environnement est probablement un des enjeux qui obtient le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement durable. Les jeunes et les moins jeunes épousent d'emblée la cause environnementale parce qu'ils s'y reconnaissent et sont convaincus qu'il faut agir de façon proactive pour réduire les dommages causés par les activités humaines et industrielles. En raison de ses liens étroits et quotidiens avec les milieux naturels, le secteur bioalimentaire est bien placé pour contribuer de façon notable à la préservation et à la mise en valeur de ceux-ci.

La zone agricole occupe 4 % du territoire du Québec. Elle se situe en grande partie dans les municipalités de la vallée du Saint-Laurent, où habite la majorité de la population. Ce patrimoine agricole collectif est protégé depuis la fin des années 1970. Non seulement sert-il à garnir le garde-manger des Québécois, mais il est aussi un actif à mettre en valeur pour l'ensemble des communautés rurales. Dans les régions maritimes, la biomasse marine représente également une ressource que les communautés peuvent exploiter pour stimuler leur développement.

Pour se distinguer aux yeux des consommateurs d'ici comme d'ailleurs, le secteur bioalimentaire possède un atout de taille : il peut compter sur un environnement de production qui offre d'innombrables possibilités dont il peut tirer avantage dans la mesure où il en maîtrise bien tous les attributs. Ainsi, le Québec peut miser sur la qualité intrinsèque de son environnement, sur son eau abondante, sur la disponibilité d'énergies vertes, sur ses vastes étendues, voire sur son climat nordique qui le caractérise tout particulièrement. Tous ces éléments réunis peuvent contribuer à la création d'une image de marque pour le Québec, en mettant en valeur ses atouts sur le plan du développement écologique et durable.

ORIENTATION
CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

AXE 1 – UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le défi pour l'industrie

L'éveil de la société québécoise aux préoccupations environnementales a amené l'État à resserrer son encadrement à l'égard des activités qui ont des effets négatifs pour l'environnement. Les caractéristiques propres au secteur bioalimentaire, notamment son rapport étroit avec le milieu naturel, son emprise sur une grande partie du territoire habité et des ressources aquatiques, ainsi que l'intensification des modes de production au cours des ans, ont particulièrement exposé ce secteur au regard critique de la population.

Malgré les progrès accomplis dans l'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever. La préservation de la qualité de l'eau, l'utilisation rationnelle des pesticides et l'écoefficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en mettant sur les marchés des produits à valeur ajoutée.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère continuera à accompagner les entreprises bioalimentaires afin qu'elles puissent réduire l'empreinte environnementale de leurs activités de production.

La préservation de la qualité de l'eau en milieu agricole est l'une des priorités du Ministère. La mobilisation des producteurs agricoles par l'intermédiaire des projets de bassin versant est l'approche privilégiée pour favoriser la mise en place de solutions adaptées au milieu agricole. Dans le cadre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec, le Ministère continuera à fournir un appui aux entreprises piscicoles afin de réduire leurs rejets de phosphore dans les cours d'eau. Une gestion environnementale proactive va souvent de pair avec l'amélioration de la gestion globale de l'entreprise. C'est dans cette perspective que le Ministère encouragera et soutiendra financièrement les activités liées à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire.

Par ailleurs, la nouvelle Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture permettra au Ministère et à ses partenaires de canaliser leurs efforts pour atteindre l'objectif d'accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en assurant la viabilité économique des productions agricoles. De plus, par souci de cohérence avec la réglementation environnementale en vigueur, le Ministère poursuivra l'adoption progressive de critères d'écoconditionnalité pour le versement d'une aide financière aux entreprises bioalimentaires.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation	▶ Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ▷ Plus de 2 300 entreprises ▶ Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore ▷ 15 entreprises ▶ Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable ▷ 40 entreprises ▶ Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole ▷ 100 % des activités prévues ▶ Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité ▷ 100 % des entreprises visées

AXE 2 – UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le défi pour l'industrie

Alors que l'agriculture occupe toujours une partie appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une utilisation plus diversifiée du territoire. Cette coexistence des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, particulièrement autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. La mise en valeur du territoire agricole québécois est encore la meilleure façon de concilier ces impératifs en permettant d'atténuer les pressions de l'urbanisation tout en contribuant à la vitalité des régions.

Au-delà de sa vocation première, c'est-à-dire la production d'aliments, l'agriculture procure des bénéfices à la société en participant à l'activité économique et à l'occupation du territoire. Elle façonne les paysages ruraux et contribue à l'attractivité du territoire, à la vitalité de nombreuses communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, au maintien de services dans la communauté, etc.

Par ailleurs, la présence des entreprises maricoles dans le Québec maritime entraîne une redéfinition de l'espace marin côtier au sein duquel on voit apparaître des problèmes de cohabitation avec les autres usagers. Les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient actuellement d'aucune zone de services maricoles pouvant combler leurs besoins de base et contribuer à la diversification et au renforcement de l'économie des régions maritimes.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère soutiendra les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA) visant à mettre en valeur leur territoire agricole. Le maintien d'une occupation dynamique du territoire agricole nécessite des efforts et la collaboration des différents acteurs du développement régional. Le PDZA est un outil de planification territoriale qui s'inscrit exactement dans cette logique. Huit projets pilotes ont été expérimentés dans autant de MRC et pour lesquels le MAPAQ dresse un bilan positif.

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a fait la preuve, au fil des ans, de son utilité. Même si le contexte d'origine a beaucoup changé, elle demeure, encore aujourd'hui, tout aussi fondamentale. Il est toutefois nécessaire de la faire évoluer pour tenir compte de la pluralité de l'agriculture, de l'occupation dynamique du territoire agricole et des pressions accrues de l'urbanisation.

Le Ministère appuiera la multifonctionnalité de l'agriculture, qui ouvre une nouvelle perspective pour l'ancrage des entreprises agricoles dans leur milieu. C'est par la valorisation des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture que celle-ci contribue à l'occupation dynamique des territoires. Le programme pilote qui a été mis en place à cet égard permettra d'expérimenter une nouvelle mesure pour soutenir la mise en œuvre de cette approche.

Enfin, le Ministère travaillera sur un cadre de développement structuré et ordonné de la mariculture au Québec, qui favorisera la cohabitation harmonieuse de tous les usagers des milieux côtiers et marins.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales	▶ Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole ▷ 100 % des moyens prévus ▶ Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole ▷ 100 % des étapes prévues ▶ Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales ▷ 350 entreprises ▶ Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires ▷ 100 % des étapes prévues

QUATRIÈME ENJEU

Une organisation performante

En 2010, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. Au cours de cette période, les ministères et organismes devront réaliser leur mission en respectant un cadre budgétaire plus restreint et relever le défi de renouveler leur effectif à la suite des nombreux départs à la retraite dans le souci de maintenir la qualité des services.

Dans ce contexte, le MAPAQ continuera d'être une organisation performante qui utilise de façon optimale ses ressources et qui sait s'adapter aux grands enjeux de la société québécoise et aux besoins évolutifs des clientèles.

ORIENTATION
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

AXE 1 – DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

Le défi pour le gouvernement

Au cours des prochaines années, les nombreux départs à la retraite représenteront des défis importants et fourniront l'occasion de rajeunir et de diversifier la main-d'œuvre de la fonction publique.

À cet égard, le gouvernement a pris des mesures pour embaucher de nouveaux employés, tout en se fixant l'objectif de réduire de 20 % l'effectif total de la fonction publique, de 2004 à 2014. Une priorité est donc accordée à la gestion de la relève, au développement et au maintien des compétences, ainsi qu'à la reconnaissance de l'expertise et de la contribution des personnes.

Le défi pour le Ministère

Afin de réaliser pleinement sa mission et de remplir adéquatement ses fonctions, dans un contexte marqué notamment par le renouvellement et la réduction de la taille de l'effectif, le Ministère devra redoubler d'effort pour maintenir et développer ses ressources humaines selon les besoins actuels et futurs de l'organisation.

Le Ministère dispose déjà d'un personnel compétent et dévoué qu'il souhaite retenir par divers moyens tels que la formation continue et la reconnaissance de son expertise. Il assurera, de plus, la préparation de la relève ainsi que le transfert de l'expertise et des savoirs aux nouveaux employés. Il utilisera diverses stratégies pour attirer dans ses rangs des personnes compétentes et intéressées par sa mission. À cet égard, la planification des ressources humaines, l'attraction et la rétention, le développement des personnes et la reconnaissance sont autant de défis à relever. Dans ce contexte, la mobilisation du personnel au cours de cette étape cruciale qu'est l'adoption de la première politique bioalimentaire québécoise est également, pour le Ministère, un incontournable.

Le Ministère est une référence en matière de développement du secteur bioalimentaire. Il doit ainsi posséder l'expertise appropriée pour éclairer les décisions du gouvernement et des acteurs du milieu sur les choix de développement à long terme dans l'intérêt de leur secteur et de la société québécoise. Il est donc important de mettre en valeur cette expertise et de la rendre accessible à la clientèle et aux intervenants concernés.

Objectif

Mettre en valeur les ressources humaines et l'expertise du Ministère

Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Taux de réalisation des actions prévues dans les domaines suivants :
  - Maintien et développement des compétences ministérielles (100 % des actions prévues)
  - Stratégie favorisant la mobilisation du personnel (100 % des actions prévues)
  - Mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement (100 % des actions prévues)

AXE 2 – DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

Le défi pour le gouvernement

Au cours des dernières années, le gouvernement s'est engagé à moderniser l'État, notamment en offrant des services de qualité qui répondent aux attentes des citoyens, en augmentant la productivité de l'État et en assurant une meilleure complémentarité des rôles et des responsabilités des partenaires gouvernementaux et des autres intervenants. Ainsi, divers dossiers sont en voie de réalisation dans différents ministères et organismes, dont le développement de la prestation électronique de services et l'optimisation des processus d'affaires.

Toujours dans le contexte de la modernisation de l'État, le gouvernement a reconnu la nécessité de réduire le fardeau administratif des entreprises. Le plan d'action du gouvernement en matière d'allégement réglementaire et administratif s'articule autour de deux axes d'intervention : la mise en place, par Services Québec, du portail gouvernemental de services aux entreprises et la simplification de la réglementation et des formalités administratives en général.

Le défi pour le Ministère

Le Ministère continuera d'améliorer ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens et être efficace dans ses processus d'affaires.

La qualité des services est plus qu'un objectif ministériel, c'est une valeur fondamentale pour tous les employés du Ministère. Ainsi, ce dernier vise à maintenir le haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de sa prestation de services et poursuivra ses actions concrètes en ce sens.

Par ailleurs, le Ministère continuera d'optimiser ses processus d'affaires et favorisera l'intégration de nouvelles technologies qui permettent d'améliorer la gestion et la circulation de l'information au sein de l'organisation.

Finalement, le Ministère a mis en place, au cours des dernières années, des partenariats avec des organismes associés pour la livraison de produits et de services complémentaires aux siens dans différents domaines liés au développement bioalimentaire. Dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics, le Ministère évaluera les retombées et précisera, au moment de la signature des nouvelles conventions avec ces organismes, les attentes de résultats en fonction des sommes investies.

Objectif	Indicateurs et cibles au 31 mars 2014
Améliorer les façons de faire	▶ Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens ▷ Cote de 9/10 ▶ Taux de réalisation des actions ou des projets prévus ▷ Actions du plan d'amélioration des services aux citoyens (100 % des actions prévues) ▷ Projets d'optimisation des processus d'affaires (100 % des projets prévus) ▷ Actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information (100 % des actions prévues) ▶ Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies ▷ 100 % des conventions signées

TABLEAU
SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MISSION : Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise.

VISION ORGANISATIONNELLE : Une équipe reconnue pour son expertise ainsi que pour son apport stratégique et mobilisateur au développement du secteur bioalimentaire, au bénéfice de la vitalité des régions du Québec.

PREMIER ENJEU :
Des aliments du Québec au goût des consommateurs

ORIENTATION : Distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés

AXE 1 - L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : Faciliter l'identification de l'offre québécoise par le consommateur
Indicateur et cible au 31 mars 2014

- Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec
  - Annuellement, au moins 60 % des consommateurs québécois sondés

OBJECTIF : Appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives
Indicateur et cible au 31 mars 2014

- Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives
  - Plus de 60 projets

AXE 2 - UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : Soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Taux de mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action en vue de l'adoption de bonnes pratiques dans les domaines suivants :
  - Maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire (100 % des activités prévues)
  - Santé et bien-être des animaux (100 % des activités prévues)
  - Affichage public des résultats d'inspection (100 % des activités prévues)
- Taux de réalisation des actions prévues
  - Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation (100 % des actions prévues)
  - Travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs (100 % des actions prévues)
- Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques
  - 50 % des aliments ciblés
- Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité
  - Plus de 200 entreprises

AXE 3 - LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : Contribuer à l'accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur
  - Plus de 25 activités
- Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations
  - Plus de 300 participations par année

DEUXIÈME ENJEU :
Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère

ORIENTATION : Renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire

AXE 1 - DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : Accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre d'entreprises accompagnées ou de projets soutenus
  - Entreprises agricoles (1 500 entreprises)
  - Entreprises de pêche et entreprises maricoles (40 entreprises)
  - Projets d'entreprises en transformation alimentaire (250 projets)

OBJECTIF : Favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire (450 projets)
- Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire (100 % des activités prévues)
- Demandes d'admission à l'Institut de technologie agroalimentaire (hausse de 15 % des demandes, soit 1 000 nouvelles demandes)
- Pourcentage des étudiants inscrits à l'Institut de technologie agroalimentaire ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans (au moins 65 % des étudiants inscrits)
- Nombre d'inscriptions en formation continue à l'Institut de technologie agroalimentaire (hausse de 15 % des inscriptions, soit 4 500 nouvelles inscriptions)

AXE 2 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : Aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires (au moins 10 secteurs)
- Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (100 % des activités prévues)
- Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire (plus de 80 activités)

AXE 3 - UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : Favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre de projets soutenus ou d'entreprises additionnelles
  - Projets de diversification de productions et de produits, et projets de circuits courts de commercialisation (200 projets)
  - Entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques (240 entreprises)
- Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord (cinq réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre)

TROISIÈME ENJEU :
Un développement en harmonie avec les attentes de la société

ORIENTATION : Contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois

AXE 1 - UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : Favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (plus de 2 300 entreprises)
- Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore (15 entreprises)
- Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable (40 entreprises)
- Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole (100 % des activités prévues)
- Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité (100 % des entreprises visées)

AXE 2 - UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : Appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (100 % des moyens prévus)
- Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole (100 % des étapes prévues)
- Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales (350 entreprises)
- Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires (100 % des étapes prévues)

QUATRIÈME ENJEU :
Une organisation performante

ORIENTATION : Améliorer l'efficacité et la prestation des services

AXE 1 - DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : Mettre en valeur les ressources humaines et l'expertise du Ministère
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Taux de réalisation des actions prévues dans les domaines suivants :
  - Maintien et développement des compétences ministérielles (100 % des actions prévues)
  - Stratégie favorisant la mobilisation du personnel (100 % des actions prévues)
  - Mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement (100 % des actions prévues)

AXE 2 - DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : Améliorer les façons de faire
Indicateurs et cibles au 31 mars 2014

- Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens
  - Cote de 9/10
- Taux de réalisation des actions ou des projets prévus
  - Actions du plan d'amélioration des services aux citoyens (100 % des actions prévues)
  - Projets d'optimisation des processus d'affaires (100 % des projets prévus)
  - Actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information (100 % des actions prévues)
- Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies
  - 100 % des conventions signées

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

12-0005